

Département  
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT  
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE  
VERNOUILLET

OBJET :

Tarifs crématorium 2025

Date de la  
convocation  
du Conseil municipal

6 décembre 2024

SG-2024/12 - 16

Acte certifié exécutoire après  
transmission aux services  
préfectoraux

Publication électronique et mise en  
ligne sur le site internet de la  
collectivité le

30/12/2024

Par délégation du Maire,  
L'Adjointe,  
M.  
D. MANSON.

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
028-212804041-20241218-2024-12-16D-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2024  
Date de dépôt en préfecture : 23/12/2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le DIX-HUIT du mois de DECEMBRE à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 6 décembre.  
La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, MANSON, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY, MM. TRAPATEAU, GLIZE, M. LOUDIERE, Mmes POMMIER, MERABTI, SENECHAUX, MM. CAN, AHSAINNE, CHBABI, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mmes PFEIFFER'OVA, FAVRE.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. RICHARD à Mme MONTIGNY,

Absents excusés : Néant

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, DAOUD.

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres votants : 25

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 21h15

En application de la formule prévue au contrat de DSP (Délégation de Service Public) passé avec Monsieur MAINI Florian, représentant la SAS Crématorium de Vernouillet, en date du 8 février 2010, révisée par l'avenant au Contrat de DSP par délibération du 6 février 2019 et référencée yd/cq-2019/032.

Le nouveau contrat que M. MAINI a signé avec GEDIA fin 2022 laisse entrevoir une augmentation des dépenses énergétiques du Crématorium de l'ordre du triple sur 2023, par rapport à l'année 2021.

M. MAINI constate que depuis le mois de janvier 2023, les factures HT d'énergie n'ont fait qu'augmenter pour un nombre de crémations quasi identique et que les factures ont été multipliées par 2,5.

Ramené au nombre de crémations, le coût unitaire au 31 octobre 2021 est de 26,85€ (21 216€/790 crémations) et de 122,54 € (76 834€/692 crémations) au 31 octobre 2024.

La variation du coût par crémation liée à l'augmentation de l'énergie est donc de (122,54-26,85€) 95,69€.

Il est donc proposé d'augmenter le tarif 2025, issu de la formule de calcul de la DSP de 95,69 €, afin de tenir compte de cette situation exceptionnelle.

Il est à noter que les tarifs, issus de ce nouveau calcul, nous placent toujours en dessous du prix de la concurrence.

Il est également proposé de limiter cette répercussion aux Crémations adultes et aux Crémations après inhumation inférieure à 5 ans.

Le Conseil municipal,  
Entendu l'exposé de M. le Maire,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité,

APPROUVE les tarifs du crématorium ci-annexés pour l'année 2025.

Pour copie certifiée conforme,

Le secrétaire de séance,  
  
Michèle MANSON



Le Maire,  
  
Damien STEPHO

